

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2022- 34

Date de la convocation : 27/04/2022

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le quatre mai deux mille vingt-deux , le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, , LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. CANIVENQ Roland donne pouvoir de vote à Mme ANDREY Danielle, M. DANNEAUX Dominique donne pouvoir à M. MANCEAUX Christophe, M. POTRON Pierre donne pouvoir de vote à M. LAURENT-CHAUVET Pierre,

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS PONCTUELLES AUX ASSOCIATIONS – SERVICES A LA PERSONNE

Vu la compétence « Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le territoire communautaire » inscrite dans les statuts de la 2C2A ;

Vu la délibération n° DC2020/55 du 09/09/20 confiant délégation au Bureau Communautaire pour examiner et attribuer toute subvention non encadrée par un dispositif spécifique ;

Vu la proposition remise par la commission Services à la personne en date du 06/04/2022 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 18 VOIX POUR , 1 VOIX NE PREND PAS PART AU VOTE (Nadège LAMPSON) d'attribuer les subventions annuelles suivantes au titre de l'année 2022 :

.../...

Association	Nature projet	Budget	Subvention attribuée
Croix Rouge	Construction d'une réserve alimentaire	113 035 €	1 000 €
APAJH	Aide pédagogique pour élèves malades ou accidentés	Non renseigné	300 €
France AVC 08	Symposium international AVC 11/03/2022	58 000 €	1 000 €

Les subventions seront versées dès notification, sur présentation d'un RIB. Les associations sont tenues de fournir un bilan de l'opération/action avant le 30/11/2022.

- CHARGE le Président de signer tout acte à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT